

Activités sportives

TENNIS LIBRE

Période d'opération : du 9 avril au 7 octobre ouverture le 10 avril, si la température le permet • **Coût :** gratuit pour tous les usagers.

Règlements :

Afin de garder les terrains en bon état, les lieux propres et pour faciliter le bon déroulement de l'activité, nous vous demandons de respecter les règlements suivants :

- Il est obligatoire de porter des souliers de course qui ne marquent pas la surface.
- Il est interdit :
 - de manger ou de fumer sur les terrains;
 - d'utiliser des contenants de verre;
 - d'utiliser les terrains à d'autre fin que pour la pratique du tennis;
 - d'utiliser les terrains pendant les périodes d'entretien.
- Tenue vestimentaire adéquate.
- Le changement de joueurs doit s'effectuer à l'heure juste. Vous devez quitter le terrain aussitôt votre heure de jeu terminée.
- La Ville de Terrebonne ne peut être tenue responsable des objets perdus ou volés ainsi que des accidents ou blessures qui peuvent survenir lors de la pratique du tennis.
- Les activités spéciales et les cours offerts par la Ville et les heures réservées au Club de tennis ont préséance sur les activités de pratique libre.

Vous pouvez signaler toute défectuosité ou anomalie sur ces installations en composant le numéro de téléphone suivant : 450 961-2001, poste 4000.

RÉSERVATION À L'AVANCE : seulement aux sites où un **surveillant est présent** selon les horaires indiqués ci-dessous.

Procédure de réservation :

- Réservation maximum 24 heures à l'avance.
- Réservation d'un (1) terrain à la fois et pour une (1) heure à la fois.
- Les terrains seront ouverts selon l'horaire de fin de semaine lors des journées fériées.

- Chaque personne ayant réservé un terrain doit se présenter au surveillant au maximum 5 minutes après le début de l'heure réservée sinon le terrain sera considéré vacant.
- La disponibilité des terrains peut être limitée pour la tenue des cours ou d'activités spéciales.
- Aucun prêt ou location d'équipement.

PARC	ADRESSE	TÉLÉPHONE	SURVEILLANT	HORAIRE
ANGORA (8 terrains éclairés)	4125, d'Argenson	450 961-2001 p. 1934	Oui	Du 9 avril au 18 juin : Lundi au jeudi de 16 h à 22 h Vendredi de 13 h à 22 h Samedi et dimanche de 9 h à 22 h Du 19 juin au 2 septembre : Lundi au vendredi de 10 h à 23 h Samedi et dimanche de 9 h à 22 h Du 3 septembre au 7 octobre : Lundi au jeudi de 16 h à 21 h Vendredi de 13 h à 22 h Samedi et dimanche de 10 h à 22 h
CHARLES-BRUNEAU (2 terrains éclairés)	1731, Rochon	450 964-5565	Oui	Du 9 avril au 18 juin : Lundi au vendredi de 18 h à 22 h Samedi et dimanche de 13 h à 22 h Du 19 juin au 2 septembre : Lundi au vendredi de 18 h à 22 h Samedi et dimanche de 10 h à 22 h Du 3 septembre au 7 octobre : Lundi au vendredi de 18 h à 21 h Samedi et dimanche de 13 h à 21 h
DU GOUFFRE (2 terrains éclairés)	829, de l'Escuminac	450 964-3036	Oui	
PIERRE-LE GARDEUR (2 terrains éclairés)	4523, Pierre-Le Gardeur	450 582-1765	Oui	
ST-SACREMENT (2 terrains éclairés)	1126, Gédéon-M.-Prévost	450 471-8045	Oui	
DAUNAIS (2 terrains éclairés)	170, Germain-Raby (Île St-Jean)	Sans surveillant		Du 9 avril au 7 octobre : Tous les jours jusqu'à 22 h
ANDRÉ-GUÉRARD (2 terrains éclairés)	Rue Camus			
CHARLES-ÉDOUARD-RENAUD (1 terrain éclairage partiel)	10 541, des Pélicans			
DE LA POMMERAIE (2 terrains éclairés)	Boul. de la Pommeraie			
DE L'HORTENSIA (1 terrain éclairé)	1680, de l'Hortensia			
JOSEPH-BOURGOIN (2 terrains éclairés)	1135, de l'Harricana			
LAURIER (2 terrains éclairés)	2850, Sébastien			
MARCEL-DE LA SABLONNIÈRE (2 terrains éclairés)	1070, Marcel-De la Sablonnière	Sans surveillant		Du 9 avril au 7 octobre : Tous les jours selon la luminosité
DE LA PINIÈRE (2 terrains non éclairés)	Rue de la Passerelle			
DE POITIERS (2 terrains non éclairés)	Rue de Poitiers			